

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

Objet :
Réglementation de la circulation
Route d'Entredozone

- ♦ Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L.131-1, L.511-1,
- ♦ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, livre II, et notamment ses articles L2211.1, L2212.2, L2212.5 et L2213.2,
- ♦ Vu le Code de la Route et notamment les Articles R411.27 et R411.4,
- ♦ Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,
- ♦ Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- ♦ VU la permission de voirie du Département de la Haute-Savoie n° RRD-2025-02860 en date du 11/08/2025
- ♦ Vu la demande présentée par l'entreprise **Colas Annecy – 81 Route de Clermont – 74330 Sillingy** relative à des travaux d'enrobé sur tranchées pour le compte de la Commune de Saint-Jorioz,
- ♦ Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer le déroulement convenable de ce chantier,

ARRÊTE

Article 1 :

Pour permettre le bon déroulement du chantier, la circulation sur la Route d'Entredozone, dans sa portion comprise entre la Route d'Epagny et le n°238, sera alternée par feux tricolores **du 15/10/2025 au 24/10/2025**.

Article 2 :

La vitesse sera limitée à 30 km/heure pendant la durée du chantier.

Article 3 :

La signalisation sera assurée par la pose de panneaux réglementaires et par la signalisation embarquée du véhicule, par l'entreprise chargée des travaux.

Article 4 :

La circulation des véhicules et la sécurité des piétons devront être assurées par l'entreprise chargée des travaux.

Article 5 :

Immédiatement après leur achèvement, le permissionnaire sera tenu de réparer tous dommages, de rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

Article 6 :

Le présent arrêté sera :

TRANSMIS A :

- ✓ Monsieur l'Adjudant Commandant la Gendarmerie de Saint-Jorioz
- ✓ Monsieur le Chef de Service de Police Municipale de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Responsable du Centre de Secours de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur Le Directeur des Services Techniques de Saint-Jorioz,
- ✓ Le demandeur (vincent.rougemont@colas.com)

pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.
Publié sur le site internet de la commune : www.saint-jorioz.fr

A SAINT-JORIOZ
Le 09/10/2025

Le Maire
Michel BEAL
Pour le Maire et par délégation,
Le 1er adjoint
André SAINT-MARCEL

